



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Grand Palais

Question écrite n° 33477

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les vives préoccupations des artistes concernant les conditions dans lesquelles ils pourront organiser leurs salons à compter de l'an 2000. Depuis 1993, ils exposent à l'espace Eiffel-Branly dans des conditions financières qui sont déjà peu satisfaisantes. En effet, les coûts élevés mis à la charge des sociétés d'artistes ont été répercutés sur le montant de la cotisation des exposants, de telle sorte que de nombreux artistes modestes s'en sont trouvés écartés. Or l'espace Eiffel-Branly doit fermer en 2000. Les artistes craignent qu'on leur propose alors d'organiser leurs salons dans un espace privé, solution qui serait encore plus onéreuse. Ils souhaitent au contraire réintégrer l'aile sud du Grand Palais, comme l'engagement leur en avait été donné. Dans l'attente de la remise en état de cette aile, ils suggèrent de pouvoir s'installer dans les salons du musée du Jeu de Paume. Il lui demande s'il est bien prévu de mettre l'aile sud du Grand Palais à la disposition des artistes et quelles dispositions le Gouvernement entend prendre, dans cette attente, pour garantir aux artistes des conditions d'exposition accessibles à tous.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication tient au préalable à préciser à l'honorable parlementaire tout l'intérêt qu'elle porte aux salons qui représentent un moyen important pour les artistes de se faire connaître du public, comme des critiques d'art, des collectionneurs et des galeries. La ministre rappelle que la rénovation du Grand-Palais va entrer dans une phase active à la fin de cette année. La première tranche de travaux relative à la restauration du bâtiment porte sur la consolidation des fondations et structures de la partie sud et de la nef. Il s'agit de remédier aux profonds désordres qui affectent le Grand-Palais du fait de l'affaissement progressif de l'aile sud, le long de la Seine. Les travaux, dont le montant s'élève à 400 MF, comportent trois ensembles : la consolidation des fondations de la totalité de la nef et de l'aile sud, la rénovation des charpentes de la nef et la restauration des toitures de la nef et de l'aile sud. Lourde et complexe, cette opération interdit une occupation, même partielle, des locaux avant la fin du chantier. Le risque encouru par les usagers du site ne permettrait pas d'obtenir les autorisations administratives nécessaires. A cet égard, la ministre souligne qu'avant même le commencement des travaux, l'état sanitaire de l'île sud du Grand-Palais avait imposé, un déménagement des services de la direction régionale des affaires culturelles de l'Ile-de-France, de l'université de Paris-IV et du restaurant universitaire du Crous. Il n'est pas contestable que le délai qui s'est écoulé entre la fermeture de la nef et l'engagement des travaux de consolidation des fondations et structures du Grand-Palais, lié à une absence de financement de cette opération impérieuse dans les lois de finances antérieures à 1998 et à des difficultés d'exécution du marché de maîtrise d'oeuvre, aujourd'hui aplanies, aura pour conséquence de retarder le moment auquel les salons d'artistes pourront à nouveau être accueillis au Grand-Palais. La ministre tient toutefois à assurer l'honorable parlementaire de la vigilance qu'elle porte à une exécution des travaux conformément à leur calendrier prévisionnel, en vue notamment de permettre une réintégration des salons d'artistes, comme telle est la vocation du Grand-Palais. Pour la localisation des salons (après la fermeture du site Eiffel-Branly prévue fin 2000) et les coûts de location des lieux pouvant les accueillir, des négociations sont

en cours entre le ministère et divers gestionnaires de lieux en tenant compte des réelles possibilités de trésorerie des salons. Cette hypothèse devrait se traduire par le maintien d'une contribution du ministère visant à prendre en charge une part importante du coût de location. Les responsables des salons seront associés aux décisions qui pourront être prises.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33477

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1999, page 4637

Réponse publiée le : 27 septembre 1999, page 5599